

**Appel de candidatures**

**Comité de réflexion sur les équipes-cours**

**Syndicat des chargés-es d’encadrement de la TÉLUQ**

**Date limite pour soumettre sa candidature :**

**20 juin, par courriel à l’adresse SCFP4476@teluq.ca**

Contexte : La question des équipes-cours est de plus en plus abordée à la TÉLUQ, notamment dans le cadre de comités institutionnels tel que le comité sur la prévention du plagiat. Une volonté de collaboration et de concertation entre les personnes qui effectuent l’encadrement des étudiants-es à l’intérieur d’un cours spécifique – professeurs-es, chargés-es d’encadrement ou personnes tutrices – se manifeste. Pourtant, les échanges à propos d’un cours, que ce soit par courriel ou d’autres moyens, demeurent en pratique limités. Et les rencontres pédagogiques d’équipes-cours, bien qu’elles existent dans certains cours, et qu’une rémunération soit prévue pour les chargés-es d’encadrement pour y participer, demeurent l’exception. Devant cette situation, le comité exécutif du SCFP 4476 a décidé de créer un comité de réflexion sur les équipes-cours, et invite ses membres à poser leur candidature pour y participer.

Mandat du comité :

* Évaluer l’intérêt des chargés-es d’encadrement à participer à des échanges au niveau de leurs équipes-cours ;
* Faire un état des lieux des moyens disponibles à la TÉLUQ pour favoriser les échanges au niveau des équipes-cours ;
* Déterminer quels moyens supplémentaires pourraient être mis en place pour favoriser les échanges dans les équipes-cours ;
* Déterminer quels obstacles limitent les échanges dans les équipes-cours ;
* Partager des exemples concrets de collaboration au sein de cours dans lesquels encadrent des chargés-es d’encadrement.

Sélection des membres du comité :

Le comité exécutif sélectionnera 4 chargés-es d’encadrement, parmi les candidatures reçues. Les noms des candidats-es non retenus-es seront conservés dans une liste et recevront une invitation lors de la constitution des prochains comités syndicaux.

Tâches et rémunération

Les membres du comité devront participer à deux rencontres zoom d’une durée de 2 heures chacune au cours des mois de juillet et d’août 2025. Les dates de rencontres seront déterminées selon la disponibilité des membres. Ces réunions se dérouleront en présence d’un membre du comité exécutif, qui assurera la direction du comité.

Les membres du comité devront participer à la rédaction et à la révision d’un rapport, qui sera soumis au comité exécutif. Les membres seront rémunérés 1 heure pour leur participation à sa rédaction.

Au total, chaque membre sera rémunéré 5 heures en libérations syndicales, à un salaire équivalent à celui reçu à titre de chargé-e d’encadrement.